

# DÉCLARATION PRÉALABLE

---

**N° Dossier :** DP 004 218 21 00009

**Date de dépôt :** 19/04/2021

**Bénéficiaire(s) :** MME SENNESAL Julie

**Nature du projet :** Créations et modifications d'ouvrants façade Sud et Est

**Surface de plancher :**

**Superficie du terrain :** 97 m<sup>2</sup>

**Informations supplémentaires :**

RÉFÉRENCE CADASTRALE : ( ANCIENNE ECOLE DU MOUSTIER - 04170  
THORAME-BASSE)

AFFICHÉ LE 19/04/2021

**Le dossier peut être consulté à cette adresse :**

MAIRIE  
LE VILLAGE

04170 THORAME BASSE

Droit de recours:

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).